Annexe 11 : Tableaux de répartition forfait / hors forfait

Marché de maintenance des installations électriques CFO / CFA

Tableau 1 – Prestations de maintenance et services associés

Prestations	Forfait	Hors forfait / modalités
Maintenance préventive CFO, niveaux 1 à 4	OUI	NON
Maintenance corrective CFO, niveaux 1 à 4	OUI	NON
Maintenance corrective CFO, niveau 5	NON	Sur devis détaillé et bon de commande préalable
Maintenance préventive CFA, niveaux 1 à 4	OUI	NON
Maintenance corrective CFA, niveaux 1 à 4	OUI	NON
Maintenance corrective CFA, niveau 5	NON	Sur devis détaillé et bon de commande préalable
Diagnostics techniques de niveaux 3 et 4	OUI	NON
Astreinte 24 h/24, 7 j/7 et 365 j/an : disponibilité, déplacements, main-d'œuvre, encadrement et interventions	OUI	Seules les pièces non expressément incluses au forfait peuvent faire l'objet d'un devis
Accompagnement des bureaux de contrôle : huit (8) journées annuelles le samedi	OUI	Journée supplémentaire uniquement après accord écrit de Business France, selon le BPU
Préparation, démonstration annuelle et présence à la commission de sécurité	OUI	NON
Audit de prise en charge et PPA sur quatre ans	OUI	NON
Prestations de réversibilité et disponibilité des données GMAO pendant un an après le marché	OUI	NON
Mise à disposition, paramétrage, administration, licences et formation initiale GMAO	OUI	Nouvelle licence ou développement spécifique non prévu : sur devis préalable
Sauvegardes, mises à jour courantes et vues GTB/GTC, SSI/UAE, contrôle d'accès, vidéosurveillance et interphonie	OUI	Migration majeure, nouvelle licence, serveur ou modification d'architecture : sur devis préalable
Gestion des badges de contrôle d'accès : création, programmation, activation, modification, suspension, désactivation et tenue du registre	OUI	Badges physiques et supports vierges non expressément inclus : sur devis
Mise à jour du fond d'écran et de l'identité visuelle du contrôle d'accès, y compris changement de logo	OUI	Licence nouvelle, développement spécifique ou matériel non inclus : sur devis
Mise à jour des plans, schémas, synoptiques et DOE	OUI	NON
Levée des réserves relevant de la maintenance courante : main-d'œuvre et fournitures expressément incluses	OUI	Pièces non incluses et travaux de mise en conformité hors maintenance courante : sur devis préalable
Nacelles et échafaudages nécessaires aux opérations de maintenance prévues au marché	OUI	NON
Essai en charge mensuel de chacun des trois groupes électrogènes, un samedi matin, pendant au moins trente (30) minutes	OUI	NON
Une fois par année contractuelle, réalisation de l'un des essais mensuels de chaque groupe électrogène en présence du bureau de contrôle	OUI	Cet essai se substitue à l'essai mensuel du mois concerné et n'est pas décompté des huit journées annuelles
Planification, analyse de risques, basculements, contrôles, remise en configuration normale et compte rendu des essais des groupes électrogènes	OUI	NON
Maintenance du poste HTA/BT, transformateurs, cellules, TGBT/TGS et Masterpact, y compris niveau 4 en heures non ouvrées	OUI	NON
Maintenance SSI et désenfumage, y compris niveau 4 en heures non ouvrées	OUI	NON
Maintenance des BAES existants : contrôle, nettoyage, essais, batteries, accumulateurs, voyants, fusibles et petites fournitures	OUI	Remplacement complet d'un bloc BAES, création, ajout, déplacement ou modification de l'installation : sur devis préalable
Maintenance préventive et corrective des bornes IRVE et de leurs équipements associés	OUI	Borne IRVE complète et matériels non expressément inclus : sur devis préalable
Programmation des badges IRVE et transmission mensuelle des consommations	OUI	NON
Maintenance de l'installation photovoltaïque : nettoyage des panneaux, entretien des onduleurs, contrôles, essais et suivi des anomalies	OUI	Remplacement d'équipements complets et adaptations non prévues : sur devis préalable
Suivi des performances photovoltaïques, analyse des gains énergétiques et économiques, transmission des données et bilan mensuel	OUI	Adaptations nécessaires lorsque les données ne sont pas accessibles avec les équipements existants : sur devis préalable
Sept (7) permanences de nuit liées aux événements Business France	OUI	Au-delà : sur devis ou BPU après accord préalable
Prestations audiovisuelles courantes demandées par la DSI	OUI	Fournitures importantes, équipements complets et travaux de modification : sur devis préalable

Prestations	Forfait	Hors forfait / modalités
Renfort du TPM en période de forte activité et ressources distinctes pour les prestations en heures non ouvrées	OUI	NON
Rapports mensuels, bilans trimestriels et rapport annuel	OUI	NON
Balisage et sécurisation des interventions : barrières mobiles, transport, pose, déplacement, stockage et retrait, avec identification du Titulaire et de Business France	OUI	NON

Tableau 2 – Pièces, consommables et fournitures

Prestations	Forfait	Hors forfait / modalités
Fusibles, voyants, relais, télérupteurs, connectiques et petites fournitures expressément listés au CCTP	OUI	NON
Petits consommables et petites fournitures expressément listés au CCTP	OUI	NON
Huiles, lubrifiants, liquides d'appoint et filtres des groupes électrogènes	OUI	NON
Piles électriques de toutes natures et de tous formats, y compris les piles nécessaires au fonctionnement des stores électriques	OUI	NON
Télécommandes des stores existants devenues défectueuses ou hors d'usage, y compris association, paramétrage courant et essais	OUI	Création de nouvelles commandes ou nouveaux automatismes, extension ou transformation du système : sur devis préalable
Lampes, ampoules, tubes, spots, voyants et sources LED équipant les installations existantes, en remplacement des éléments défaillants	OUI	Création de nouveaux points lumineux, rénovation, modernisation ou modification : sur devis préalable
Pavés et dalles LED existants sur le site à la date de prise en charge du marché, exclusivement en remplacement d'un équipement défaillant	OUI	Création, ajout, déplacement, remplacement préventif ou systématique d'une zone, changement de technologie ou modernisation : sur devis préalable
Drivers, alimentations et accessoires nécessaires au fonctionnement des pavés et dalles LED existants défaillants	OUI	Adaptation importante ou modification générale de l'installation : sur devis préalable
Prises de courant, interrupteurs, boutons-poussoirs et petits appareillages électriques courants défaillants	OUI	Création, déplacement, ajout, modification des circuits ou augmentation du parc : sur devis préalable
Batteries, accumulateurs, voyants, fusibles et petites fournitures nécessaires aux BAES existants	OUI	Bloc BAES complet et équipement non expressément inclus : sur devis préalable
Badges physiques et supports vierges de contrôle d'accès	NON	Sur devis, sauf inclusion expresse dans le CCTP
Cartes électroniques et cartes graphiques	NON	Sur devis
Automatismes complets	NON	Sur devis
Caméras	NON	Sur devis
Lecteurs de badges	NON	Sur devis
Onduleurs et variateurs complets	NON	Sur devis
Transformateurs	NON	Sur devis
Bornes IRVE complètes	NON	Sur devis
TGBT, TGS et armoires complètes	NON	Sur devis
Toute pièce, composant ou équipement non expressément inclus au forfait	NON	Devis détaillé et bon de commande préalable

Règle d'équivalence technique : lorsqu'un matériel ou une fourniture expressément compris dans le forfait n'est plus disponible dans son modèle d'origine, le Titulaire propose un matériel techniquement équivalent et compatible avec l'installation existante. Après validation préalable de Business France, sa fourniture et son remplacement demeurent compris dans le forfait et ne peuvent, à ce seul titre, donner lieu à une facturation complémentaire.

Tableau 3 – Travaux, adaptations et modifications

Prestations	Forfait	Hors forfait / modalités
Réglages, paramétrages et reprogrammations simples sur installations existantes	OUI	NON
Déplacement de nourrice, reconnexion de poste et mouvements internes courants	OUI	Fournitures non incluses : sur devis préalable
Adaptation des fonds d'écran, résolutions et éléments graphiques Business France sur les systèmes existants	OUI	Développement spécifique ou licence nouvelle : sur devis préalable
Mise en conformité ou levée de réserve relevant de la maintenance courante et ne nécessitant que de la main-d'œuvre, des réglages courants ou des fournitures expressément incluses	OUI	NON
Création d'un nouveau réseau ou d'un nouveau tableau électrique	NON	Sur devis
Extension d'une installation	NON	Sur devis
Migration logicielle majeure, nouvelle licence, remplacement de serveur ou modification d'architecture	NON	Sur devis
Mise en conformité nécessitant la création, l'extension, la modification ou la transformation d'une installation	NON	Sur devis détaillé et bon de commande préalable
Travaux prescrits par un bureau de contrôle ne relevant pas de la maintenance courante	NON	Sur devis détaillé et bon de commande préalable
Remplacement complet d'un équipement, sauf lorsqu'il est expressément identifié comme compris dans le forfait par le CCTP ou la présente annexe	NON	Sur devis détaillé et bon de commande préalable

Prestations associées et absence de double facturation : Toute prestation identifiée comme comprise dans le forfait inclut l'ensemble des moyens nécessaires à sa parfaite exécution, notamment la main-d'œuvre, les déplacements, l'encadrement, les renforts ou sous-traitants nécessaires, le diagnostic courant, la dépose, la pose, les raccordements, les réglages et paramétrages courants, les essais, la remise en service, les mesures conservatoires et l'évacuation des éléments remplacés. Aucun de ces éléments ne peut faire simultanément l'objet d'une facturation au titre du BPU ou d'un devis complémentaire.

Limite générale du forfait : Le forfait couvre la maintenance préventive et corrective ainsi que le remplacement à l'identique, ou par équivalence technique validée, des matériels et fournitures expressément identifiés comme forfaitaires dans le CCTP et la présente annexe. Sont hors forfait les créations, extensions, déplacements demandés par Business France, augmentations du parc, modifications fonctionnelles, transformations, rénovations, modernisations et réaménagements, sauf stipulation expresse contraire.

Commande préalable des prestations hors forfait : Toute prestation ou fourniture hors forfait ne peut être exécutée qu'après remise d'un devis détaillé et émission d'un bon de commande préalable par Business France, conformément aux pièces contractuelles du marché.

Articulation des pièces contractuelles : La présente annexe doit être lue conjointement avec le CCTP, le CCAP, le BPU et les autres pièces constitutives du marché. En cas de contradiction, l'ordre de priorité prévu au CCAP s'applique.